

# Verifdiploma, nouvelle arme pour traquer les CV embellis

**Claire Padych** , publié le 21 Juin 2007

Certains recruteurs en rêvaient, Verifdiploma l'a réalisé : la nouvelle version de son service de recrutement est opérationnelle. Elle offre, entre autres fonctionnalités, la possibilité de vérifier les dires des candidats, à savoir qu'ils détiennent bien le diplôme qu'ils affirment avoir. La SA Diploma est née en 2000 et a ouvert son service en 2002. « Verifdiploma permet d'intégrer de façon systématique la vérification des diplômes dans votre process de sélection des candidats », peut-on lire sur le site. Le service dit donner accès à une information exacte souvent difficile à obtenir et protéger l'entreprise d'éventuels conflits avec un collaborateur que la jurisprudence protège. « En effet, celle-ci impose à l'employeur, s'il en a les moyens, de vérifier les informations fournies par le candidat avant son embauche ». Moyennant un abonnement au service, une entreprise peut savoir si le candidat figure parmi les « 1 998 438 diplômés » répertoriés, ou s'il appartient bien aux 336 650 personnes certifiées en TOEIC (avec notification du score obtenu). Le système a ses limites, notamment dans le domaine informatique. Les jeunes diplômés, par exemple, sont de plus en plus « pré-embauchés » lors du stage de dernière année, alors qu'ils sont encore dans leur école. Ils font leur choix par le biais des offres arrivées dans leur établissement. Il en est de même pour les ingénieurs en poste, « chassés » par des cabinets pour le compte de grandes sociétés de services dans un marché que l'on dit en pénurie. Enfin, la plupart des recrutements passent par différentes étapes, une fois le CV validé par le service RH : des experts techniques interrogent le candidat, des tests technologiques peuvent être demandés et il paraîtrait aberrant de se proclamer expert d'une technologie que l'on ne maîtrise pas. Quant à la

pratique d'une ou de plusieurs langues étrangères, un simple entretien dans la langue de Shakespeare ou de Lao-Tseu permet, aux plus suspicieux, de se faire une idée du potentiel du candidat. **Jusqu'où peut-on et doit-on vérifier les informations données par un candidat ?** « Protection supplémentaire des titres remis à leurs diplômés : c'est un moyen de mettre en valeur leurs diplômes, devant le nombre croissant de candidats qui s'affirment en possession d'un diplôme qu'ils n'ont pas (35 % d'après une étude du cabinet Florian Mantione de juin 2000) », indique Verifdiploma. Présentée ainsi, la méthode pourrait donc être légitime, même s'il n'existe pas de statistiques pour déterminer le nombre de CV truqués ni la graduation de « mensonges », chaque cabinet possédant ses propres chiffres... et ses propres méthodes de vérification.

Article rédigé par  
**Claire Padych**